

PRÉSIDENCE
DE LA
RÉPUBLIQUE

Le Chef adjoint de Cabinet

Référence à rappeler
SCP/4/T071999

Paris, le

19 DEC. 2005

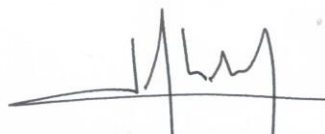
Chère Madame, Cher Monsieur,

Le Président de la République m'a chargé de répondre au nouveau courrier que vous lui avez adressé le 7 décembre 2005.

Je dois vous indiquer que le principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs ne permet pas au Chef de l'Etat d'intervenir dans les affaires relevant de la justice.

Néanmoins, j'ai fait part de votre correspondance à Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, déjà saisi, afin qu'il en prenne connaissance.

Je vous prie d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Gérard MARCHAND

Monsieur et Madame Michel BABAZ
Bâtiment A
24 rue du Serre-Paix
Les Balcons de Briançon
05100 BRIANCON